



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

N°

S.D.I.C. 23

ORDRE DE SERVICE

à retourner au SDIC 23 : Résidence Chabrières – Rue Charles Chareille 23 000 GUERET

NOM DE LA COMMUNE :

Téléphone de la mairie : Nom de l'agent :

Horaires d'ouverture de la mairie.....

.....

NATURE DE L'INTERVENTION DEMANDEE :

☐ NOM du MODULE :

PLATEFORME DE COMMUNICATION AVEC LA PREFECTURE ET LA
TRESORERIE

Tarif :

Abonnement annuel Acte+ Helios : **300 € TTC / AN**

Installation et administration de la plateforme (création du profil, paramétrages des chemins de transmission, des utilisateurs, des signataires) : **180 € TTC lors de l'inscription.**

Formation groupée : **60 € TTC par commune** (10 communes mini) dans les locaux du SDIC (3 h 30)

➤ Pour les communes adhérentes à FAST Actes, l'utilisation de ce module ne pourra être effective qu'au 1^{er} janvier N+1 selon la date de souscription. Avez-vous un abonnement à la plateforme Fast Actes OUI NON (Rayer la mention inutile)

Autres (préciser)

A

Le

Cachet et Signature du MAIRE

BON POUR TRANSMISSION A CERIG QUI PRENDRA RENDEZ-VOUS AVEC LA COLLECTIVITE.

Tous les devis et factures (hormis achat matériel) seront transmis par le prestataire auprès du SDIC 23.
Par suite, Le SDIC demandera le remboursement auprès des communes selon les accords qui auront été fixés par le Comité Syndical.

A Guéret, le

LE PRESIDENT du SDIC 23,

Didier BARDET